

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 3 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 535

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUSSILIL Zillali

Date de naissance :

Adresse : Lats Nour R. 8 N° 8 May Massany Casab

Tél. : 0661949485

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. CHAHBI Mohammed
Ophthalmologist
544, boulevard panoramique, californie,
casablanca, maroc
tel. 05 22 86 46 18 / 19 / 20
05 22 29 61 60 / 05 22 50 15 75
Fax: 05 22 86 46 21

Date de consultation : 23/10/2020

Nom et prénom du malade : ABDELAFLIL Amin Age 13

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Alleetri Oulone

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

ACCUEIL

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° P19- 054702

ND: 49284

Optique

Autres

ANALYSES - RADIOPHARIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

D.E.S D'OPHTHALMOLOGIE
(Maladies et Chirurgie des yeux)
Ancien interne de CRETEIL: ANGIO-LASER
du C.N.O des XV-XX ophtalmico-pédiatrie
de la fondation Rothschild-département
d'Oculo-plastie
Ancien Médecin de la Banque Française des Yeux

ي في أمراض و جراحة العيون
 chirurgie كلية باريس
 داخلي سابق 1
 كريري و بالمركز الفرنسي للعيون
 و بمفاسدة جراحة العيون
 20
 روتشيل بباريس
 طبيب ابق بالبنك الفرنسي للعيون
 دم تصريح البصر بالبليزك

087 6 28.10 22

M : ABDELAFAÏL ATTINA

Sérum autologue

25.40

1 gtt 8 fois par jour pdt 3mois

X 4

105.60

NB : Dans des flacons de tobrex= 4 flacons

Pharmacie Charles
HEDYATAK-TA
19, Place Charles Nic
Casablanca
Tél.: 05 22 47 56 44 / 05 22

105
LOT 201082
EXP 04/2023
PPV 25.40

26,40

LOT 201083
EXP 04/2023
PPV 25.40

26,40

LOT 201083
EXP 04/2023
PPV 25.40

LOT 201084
EXP 04/2023
PPV 25.40

Dr CHAHBI Mohammed
Ophthalmologiste californie,
Boulevard Panoramique, Casablanca, Maroc
Tél: 05 22 46 40 18 / 19/20
Casablanca, Maroc
Fax: 05 22 83 46 21
Patente N°: 34082698 - Identifiant Fiscal N°: 57521862
ICE N°: 00228119400046 - RC N°: 434621 - CNSS: 1563901

Laboratoire d'Analyses Médicales Charles Nicolle

21, place Louis Pasteur -ex Charles Nicolle, résid.
Pasteur, 2^oét. appt. 6 , les Hôpitaux CASABLANCA
Tél 1: 05 22 49 26 74 Fax: 05 22 49 26 71